

CAPSULE INFO>VEILLE

OCDE : civisme fiscal des multinationales

Répondre à la question sur le civisme fiscal, défini comme la motivation intrinsèque des contribuables, particuliers et professionnels à payer l'impôt, suscite l'intérêt de tous, étant donné le rôle capital des recettes fiscales dans le financement des programmes et services des gouvernements. L'OCDE a de fait conduit une série de travaux sur le civisme fiscal des particuliers et entreprises en 2019 et sur l'édification d'une culture fiscale en 2021, pour « encourager la recherche, le dialogue et les actions permettant une meilleure compréhension du civisme fiscal ainsi que des politiques à même de le renforcer ». Dans cette nouvelle édition, l'attention est davantage tournée vers les entreprises multinationales. Il s'agit ici d'avoir une meilleure compréhension de la perception des administrations fiscales sur la manière dont les multinationales honorent de manière volontaire leurs engagements conformément aux normes fiscales internationales.

Le rapport consolide les résultats d'une enquête lancée en ligne auprès de quelque 1 240 agents de 138 agences fiscales. Des multinationales ont également participé aux discussions menées lors de quatre tables rondes régionales avec les administrations fiscales organisées en Afrique, Asie, Europe et Amérique latine et Caraïbes.

Principaux résultats des consultations

Les administrations fiscales de toutes les régions perçoivent que dans l'ensemble les multinationales respectent leurs obligations fiscales courantes. Cependant, cette perception est plus négative et varie d'une région à l'autre lorsqu'il s'agit d'apprécier la transparence, la franchise et la confiance à l'égard des renseignements fournis.

Cela est d'autant plus flagrant dans les pays en développement, d'autant que ces pays sont les plus « tributaires des recettes fiscales provenant des grandes entreprises, les plus exposés à l'évasion fiscale et confrontés à des déficits de capacités plus graves ». De leur côté, les multinationales soulignent leur intérêt à voir une capacité améliorée des États à garantir une sécurité juridique en matière fiscale à leur endroit et à trouver des solutions pour réduire le nombre de différends entre les parties.

Principales recommandations

Quatre thèmes ont émergé des tables rondes et sont recommandés pour instaurer une relation de confiance entre agences fiscales et grandes entreprises :

- **La discipline fiscale et les stratégies de vérification fiscale.** Il convient d'adopter davantage une « discipline fiscale coopérative » qui incite les agences fiscales à faire preuve de compréhension envers les contribuables,

discipline fondée sur la connaissance des réalités commerciales et sur les principes d'impartialité, de proportionnalité et d'ouverture. De leur côté, les multinationales doivent faire preuve de transparence dans leurs relations avec les administrations fiscales et communiquer les renseignements requis. Il est également recommandé que les agences adoptent des stratégies de vérification fiscale fondées sur les risques. Cette approche permet non seulement d'améliorer l'efficience et la rentabilité des vérifications, mais est aussi un moyen de réduire le coût du respect des obligations fiscales pour les sociétés à faible risque.

- **Les comportements attendus et la redevabilité.** La conformité à des règlementations et à des codes de conduite clairs à l'intention des administrations fiscales et des multinationales réduit le risque de comportement répréhensible et accroît la redevabilité de chaque partie. De tels cadres et principes existent déjà.
- **La transparence et la communication.** Différentes stratégies sont déjà déployées pour multiplier les circuits de communication entre les multinationales et les administrations fiscales. On peut citer le Programme international pour le respect des obligations fiscales qui favorise les dialogues multilatéraux. Il existe également divers forums de dialogue organisés avec les parties prenantes.
- **Les programmes de renforcement des capacités.** Trois thématiques générales doivent être renforcées afin de trouver une solution à la défiance. Il s'agit de la mise en œuvre de la « discipline fiscale coopérative », d'une meilleure connaissance des « chaînes de valeur » et des structures des entreprises multinationales par les agences fiscales et enfin, des « compétences professionnelles et de l'éthique » pour renforcer le sens des responsabilités en matière de comportement.

Conclusion

Ces travaux de recherche ont révélé que la marge de manœuvre pour améliorer le civisme fiscal des multinationales est importante. Les agences fiscales comme les multinationales ont exprimé leur volonté de renforcer une confiance mutuelle pour soutenir un développement durable.

Bien que non exhaustives, diverses pistes ont été proposées pour arriver à cet objectif. Les mesures à adopter dépendront de l'avancée de chaque pays au regard du civisme fiscal. De nombreux pays en développement devront probablement fournir plus d'efforts pour y parvenir, mais ces mesures ne seront efficaces que si des engagements forts sont pris.

RÉFÉRENCE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2022), *Civisme fiscal II : Instaurer une relation de confiance entre administrations fiscales et grandes entreprises*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/civisme-fiscal-ii-0ae1635b-fr.htm>